

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS



Ouagadougou, le 18 OCT 2024

N°2024-002152 MEF/SG/DGI/DADF

Reprise de l'opération spéciale de délivrance de Permis Urbains d'Habiter (PUH) et d'Attestations d'Attribution de Parcelle (AAP) au profit des acquéreurs de parcelles des promoteurs immobiliers.

Communiqué de Monsieur le Secrétaire général du Ministère de l'économie et des finances

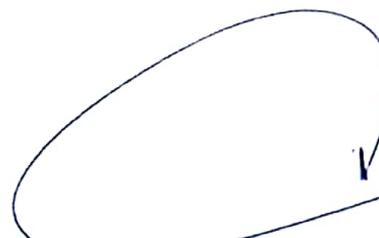
Suivant communiqué n°2024-002052/MEF/SG/DGI/ DADF du 03 octobre 2024, il avait été porté à la connaissance des acquéreurs de parcelles ou de logements auprès de promoteurs immobiliers privés ou de coopératives d'habitat, la suspension de l'opération spéciale de délivrance de Permis Urbains d'Habiter et d'Attestations d'Attribution de Parcelles.

Cette suspension a été mise à profit pour traiter les demandes de la Région du centre qui étaient en instance dans la plateforme e-titre2. Aussi, les intéressés sont informés qu'ils peuvent passer à la Direction régionale des impôts du centre à partir du lundi 21 octobre 2024 pour le retrait de leurs titres.

Par la présente, le Secrétaire général du ministère de l'économie et des finances informe les populations concernées de la reprise de l'opération pour compter du **lundi 21 octobre 2024**.

Dans l'optique de permettre aux acquéreurs de parcelles ou de logements sur les sites retenus de régulariser leurs situations, l'opération spéciale a été **prolongée jusqu'au 31 décembre 2024**.

Je sais compter sur la compréhension de tous pour le bon déroulement de la suite de l'opération spéciale.


Vieux Abdoul Rachid SOULAMA
Officier de l'Ordre de l'Etat

The official seal of the Ministry of Economy and Finance, featuring the coat of arms of Burkina Faso in the center, surrounded by the text "Ministère de l'économie et des finances" and "Le Secrétaire Général".